

Rapport du Président ACFCM
le 26.11.83 à Vuisternens-dt-Romont

Mmes, MM.

Le 20 janvier 1973 au Café de l'Harmonie à Romont, la première assemblée des délégués était convoquée et l'association vit le jour avec à sa tête notre estimé et combien compétent Président d'Honneur, M. Paul Barbey.

Notre association a vécu 10 ans d'intense activité durant lesquels 6 fêtes cantonales ont été organisées et 6 camps musicaux depuis 1978.

Un bilan positif et encourageant dans le but de promouvoir la musique instrumentale dans le canton de Fribourg.

1983 a vu son sixième camp de musique à Drognens. Cette année, le maximum d'inscriptions était atteint, plus de 120 (45 filles et 75 garçons). Notre association se fait connaître grâce aux médias, que je tiens à remercier pour les échos qu'ils ont donnés du camp et la télévision qui s'est également intéressée à la formation des jeunes dans la musique instrumentale. Les années passent et le nombre d'inscriptions de jeunes à ces camps augmentent de plus en plus; j'espère que nous pourrions toujours répondre favorablement aux sections qui nous envoient chaque année un nombre d'inscriptions croissant. Dernièrement, la commission de musique, par son président M. Benoît Schmid, a convoqué directeurs et moniteurs de cadets pour un colloque sur le thème du camp musical. Il en est ressorti d'excellentes propositions et je me réjouis de ce contact direct et des échanges d'idées et de points de vue, car depuis la sphère du comité ou de la commission de musique, nous ne pouvons recueillir qu'un éventail limité d'opinions.

La question du nombre de participants que chaque société envisage d'envoyer a été posée. Un chiffre affolant de 170 jeunes grosso-modo, mais ce n'est qu'une approche et les critères qu'a proposés la commission de musique nous permettront de limiter naturellement le nombre d'inscriptions. Je ne veux pas trop insister sur le camp musical car le président de la commission de musique vous en parlera tout à l'heure. Je remercierai encore chaleureusement toutes les personnes qui ont collaboré à la réussite de ce camp : les moniteurs, directeurs, ainsi que les cuisinières qui se sont tous dévoués à la bonne cause de la jeunesse, de la musique et du bénévolat. Mes remerciements vont à vous aussi présidents et directeurs de cadets pour la confiance que vous nous témoignez en envoyant ces jeunes et pour votre soutien permanent.

Le 19 juin, j'étais invité à participer à la bénédiction du fanion des cadets de Broc. Une fête magnifique qui commença par un défilé jusqu'à l'église dans laquelle se déroula la bénédiction. Une fête émouvante et très belle par les productions chorales et instrumentales de la jeunesse. Ensuite, ce fût l'apéritif agrémenté par les productions de la fanfare de Broc et des cadets sous un soleil radieux. Le banquet officiel suivit durant lequel plusieurs personnalités se sont exprimées en soutenant les responsables de Broc pour le dévouement et le travail effectués avec ces jeunes. J'ai été heureux d'assister à cette belle fête organisée à la perfection, ce dont je félicite et remercie encore les responsables du corps des cadets de Broc.

Notre comité, ainsi que la commission de musique se sont réunis six fois durant cette année. Ce n'est pas pour discuter de la gestion financière que nous nous réunissons aussi souvent, mais pour préparer le camp musical et pour en tirer les conclusions, afin de préparer déjà le camp suivant. Le travail dans l'ombre n'est jamais spectaculaire et je tiens à remercier tous mes collègues du comité et de la commission de musique pour leur esprit jeune et dynamique et pour leur efficacité.

Pas plus tard qu'hier soir, nous nous sommes réunis avec le CO de Prez-vers-Noréaz pour examiner les différents points qu'impose notre règlement de fête. Je peux vous assurer que Prez-vers-Noréaz prépare sa fête avec un grand sérieux et nous avons constaté que tous les points fixés dans notre règlement ont été respectés. Ils nous ont donné la preuve que nous pouvons déjà nous réjouir de participer à la 7ème fête cantonale des cadets musiciens. Je remercie encore Prez-vers-Noréaz et son président M. Coquoz d'avoir accepté l'organisation de cette fête et je leur souhaite d'ores et déjà plein succès.

Actuellement, notre association compte 13 corps de cadets et tout à l'heure j'aurai le plaisir de vous faire part de **2** nouvelles demandes d'adhésion. Le problème de l'effectif dans les corps de cadets ne doit pas être un obstacle pour leur survie. Nous sommes là justement pour aider et permettre aux responsables de continuer la formation de jeunes par le truchement des camps de cadets et par là donner priorité à ces jeunes faisant partie de notre association pour se retrouver et pratiquer de la musique d'ensemble.

J'espère que de nombreuses sociétés viendront encore grossir nos rangs au sein de notre association et procurer ainsi l'oxygène de nos fanfares adultes du canton.

En terminant, je voudrais vous remercier par avance des invitations que vous nous adressez à venir écouter vos concerts annuels et nous nous ferons un plaisir d'y assister dans la mesure du possible.

Je vous remercie de votre attention.

Assemblée des délégués, le 26 novembre 1983, à Vuisternens-devant-Romont

Tranctanda
=====

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Rapport du président
4. Rapport du président de la commission de musique
5. Rapport du caissier et de la société vérificatrice et approbation des comptes
6. Fixation de la cotisation annuelle
7. Nomination de la section vérificatrice des comptes et choix du lieu de la prochaine assemblée des délégués
8. Admission, démissions et exclusions
9. Renouvellement d'un membre de la commission de musique
10. Fête Cantonale de Prez-vers-Noréaz 1984
11. Propositions du comité, de la commission de musique et des sections
12. Divers

1. Monsieur Jean-Denis Cornu, président, ouvre l'assemblée, en saluant Monsieur Paul Barbey, président d'Honneur, Monsieur Bastian, vice-président de la prochaine Fête Cantonale à Prez-vers-Noréaz, les délégués des sociétés ainsi que les représentants de la presse. Il excuse l'absence de Monsieur Bernard Piccand.
2. Appel : une seule section manque, il s'agit de la section de Sâles.
3. Le secrétaire donne lecture du protocole de la dernière assemblée, qui est approuvé sans commentaire.
4. Dans un rapport précis, notre président rappelle à l'assemblée que l'ACFCM compte à son actif 6 fêtes cantonales de Cadets et 6 camps de perfectionnements. La participation aux camps est toujours plus nombreuse. Un sondage pour 1984 prévoit l'inscription de 170 instrumentistes, plus 30 tambours !
Le Président adresse de vifs remerciements aux moniteurs de ces camps, sans oublier les cuisinières. Des remerciements vont également aux présidents et directeurs des sections.
Le 19 juin, avec notre caissier, le Président était invité à la bénédiction du fanion de la section de Broz : belle fête, très bien organisée.
Durant l'année, le comité s'est réuni 6 fois, essentiellement pour la préparation du camp de perfectionnement. Le Président remercie tous ses collègues du comité pour leur franche collaboration. Il avise l'assemblée que le 25 novembre, le comité a eu un premier contact avec le comité d'organisation de Prez-vers-Noréaz. Il félicite ce dernier pour le sérieux de leur organisation en leur souhaitant plein succès. La participation sera certainement d'un nombre record puisque 13 corps et 2 éventuels sont déjà inscrits. Tous ces jeunes apporteront un grand souffle d'oxygène à nos fanfares.

5. Dans son rapport, Monsieur Benoît Schmit, président de la commission de musique, nous fait part du nombre de participants au dernier camp de Drogne, qui s'est élevé à plus de 120 cadets. Il souhaite pour les camps suivants une meilleure surveillance de la formation des participants. Il précise que sans la collaboration de nombreux moniteurs dévoués, ces camps ne pourraient s'organiser. Il remercie et félicite tous ces moniteurs ainsi que Monsieur Jean-Denis Cornu et son comité, sans oublier les écuinières. Le 12 novembre écoulé il a tenu à Roment un colloque avec moniteurs et directeurs des sections, en vue d'un prochain camp.

6. Monsieur Théoz Waeber, caissier, nous dit que l'association a une fortune nette de fr. 5'283.-- et que le camp 1983 a laissé un bénéfice de fr. 836.--.

Monsieur Mornoz, au nom de la société vérificatrice, remercie le caissier et prie l'assemblée de lui donner décharge, ce qui est fait à l'unanimité.

*. La cotisation annuelle reste fixée à fr. 20.--

7. La société de Prez-vers-Noréaz est nommée vérificatrice des comptes et accueille^{ra} la prochaine assemblée des délégués.

8. Admission :

Estavayer-le-Gibloux demande son adhésion. Monsieur Ramoni présente ce corps de cadets fort de 50 membres. Il demande également l'adhésion de Riaz avec 20 membres. Par la voix de M. Chamartin, Orsonnens demande son entrée. Ces trois sections sont reçues par acclamation.

Notre association est ~~maintenant~~ maintenant composée de 16 sections. Une quatrième société sera reçue lors d'une prochaine assemblée.

Démission :

Lettre de démission de Monsieur Bernard Piccand, qui est remercié par le président pour son travail au sein de la commission de musique.

9. Le Comité et la commission de musique, par l'entremise de Monsieur Benoît Schmid, ont contacté Monsieur Pernet, directeur des cadets de la Concordia. Celui-ci est présenté à l'assemblée et est nommé membre de la commission de musique à très forte

majorité.

10. Fête Cantonale de Prez-vers-Noréaz 1984.

Monsieur le président informe l'assemblée que le comité a eu une première séance avec le comité d'organisation le vendredi 25 écoulé. Il précise que tous les points du règlement de fête sont respectés et que Prez est déjà bien en avant dans l'organisation de la fête. Monsieur Bastian présente le comité d'organisation. Il est présidé par Monsieur Coquoz. A ce jour, il y déjà 15 inscriptions. Les exécutions auront lieu le samedi après-midi et le dimanche matin. Elles se dérouleront à la salle communale dont l'acoustique serait meilleure qu'à l'église. Le dimanche après-midi verra se dérouler le cortège sur un parcours facile d'un kilomètre. Les repas seront servis dans les locaux du manège. Le prix de la carte de fête est de fr. 12.--. Il est agréé par toutes les sections qui souhaitent le maintenir à l'avenir. Le Jury sera composé de Monsieur Hayoz, directeur du conservatoire et de Monsieur Bernard Chenaux. Monsieur Bastian présente l'emblème de la fête, qui est bien accueilli par l'assistance. Monsieur Macheret remercie et félicite Prez-vers-Noréaz pour ce choix.

Monsieur Michel Maillard demande des explications concernant le choix du Jury. Monsieur Schmid lui précise que selon le règlement de fête, c'est la société organisatrice qui le choisit avec le comité. Monsieur Maillard est d'accord, mais il souhaite pour l'avenir un Jury plus jeune. Cette idée est partagée par l'assemblée.

Monsieur Jean Clément souhaite dans la mesure du possible que chaque section puisse écouter les exécutions des autres. Monsieur Macheret propose que celles-ci aient lieu à l'église plutôt qu'à la salle communale, particulièrement pour une question de place pour les auditeurs.

Monsieur Bastian prend bonne note de cette suggestion.

11.

11. Monsieur le président informe l'assemblée que le camp de perfectionnement 1984 aura lieu à Fribourg à la caserne de la Poya, celle de Drogens étant occupée à la date habituelle. Le coût de Fribourg sera légèrement supérieur à Drogens, mais le prix pour les participants est maintenu à fr. 20.-- par jour. La caisse épongera un éventuel déficit. L'âge limite des participants est fixé à 13 ans. Le comité demandera la suppression de la taxe de séjour.

Messieurs Maillard et Macheret suggèrent la demande d'aide de divers groupes culturels, et que les membres ACFCM aient la priorité pour ce camp. ^{Celui-ci} CELui-ci s'agrandira avec la participation d'un groupe de tambours.

Monsieur le président invite les présidents et directeurs des sections à participer aux répétitions générales du camp. L'Aula de l'université est en discussion pour le concert final.

Une longue discussion suit, concernant le livret de musicien. Chacun à sa manière désire que les années passées dans un ~~camp~~ corps de cadet soient prises en considération. Après de nombreuses interventions, Monsieur Ramoni propose un diplôme pour cadet. Le comité est chargé de présenter un projet pour la prochaine assemblée.

12. Dans les divers, Monsieur Benoît Schmid lance un appel pour un ou plusieurs moniteurs de clarinette.

Monsieur Michel Maillard informe l'assemblée qu'il a créé pour la prochaine fête, le corps régional de la Veveyse, fort de 36 souffleurs.

Monsieur Ramoni s'inquiète de la limite d'âge pour les basses. Monsieur le président lui répond qu'il est courant de voir des adultes jouant la basse dans un corps de cadets.

Monsieur Mornod remercie l'ACFCM, son président et son comité pour leur effort continu au service des jeunes musiciens.

Monsieur le président lève la séance, il est 16 h.

Le secrétaire :



Le président :

